



## Le S3PI de l'Artois vous relaye quelques informations

Bonjour à tous, toute l'équipe du S3PI Artois vous présente ses meilleurs voeux pour 2025, nous vous souhaitons la réalisation de toutes vos attentes sous l'égide de la symbolique et des vertus à découvrir dans l'image ci-dessous.

Au programme de ce nouveau numéro, focus sur les grands projets industriels dans l'Artois en 2025, et des modifications sur la participation du public pour les projets d'urbanisme à proximité des sites SEVESO.

Pour rappel, cette lettre vise à relayer un certain nombre d'informations en lien avec l'adn du S3PI Artois. Ainsi les propos tenus dans les articles associés à cette lettre hebdomadaire n'engagent que leurs auteurs.

Bonne lecture,

L'équipe du S3PI Artois





Secrétariat permanent  
pour la prévention des pollutions  
et des risques industriels

Le prochain forum InterSPPPI aura lieu cette année à Dunkerque, afin de construire le programme de cette 13ème édition, nous vous invitons à répondre à un questionnaire qui permettra de recueillir vos attentes et besoins.

Merci de votre contribution !

[Accéder au questionnaire](#)

## REPLAY

**Évènement**

# Vallée de la batterie en Hauts-de-France

**Enjeux et perspectives**

*Date*  
**5 novembre 2024**

*Lieu*  
**Espace Jean Vilar  
Coudekerque-Branche**

**Soutenu par**  
MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE,  
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT  
ET DE LA PRÉVENTION  
DES RISQUES  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COREM**  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Avec la participation de :*  
**AESC** **NCC** **VERICOR** **ProLogium**

Le 5 Novembre dernier, le S3PI Côte d'Opale-Flandres, le S3PI Hainaut-Cambrésis-Douais et le S3PI Artois ont organisé un évènement dédiée à la filière de la batterie en hauts-de-France. Cette manifestation a réuni près de 450 personnes en présentiel et distanciel. Retrouvez dès maintenant les premiers replay de cette journée.

# Partie 1 : Introduction

**Évènement**

**Vallée de la batterie**  
en Hauts-de-France

**Enjeux et perspectives**

**Date**  
5 novembre 2024

**Lieu**  
Espace Jean Vilar  
Coudekerque-Branche

Soutenu par  
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DU CLIMAT ET DE LA PRÉVENTION DES RISQUES  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

SPPI  
Côte d'Opale, Flandres, Artois, Hauts-de-France, Normandie

Avec la participation de :  
COREM, REPUBLIQUE FRANÇAISE, team2, AESC, NCC, VERIOR, ProLogium

## Partie 2 : Du Minéral aux Gigafactories

**VALLÉE DE LA BATTERIE**  
**EN HAUTS-DE-FRANCE**

Du Minéral aux Gigafactories

## Partie 3 : Gigafactories : 1er bilan & perspectives

# VALLÉE DE LA BATTERIE EN HAUTE-NORMANDIE FRANCE

Gigafactories : 1er Bilan & perspectives

## Partie 4 : Infrastructures - Sécuriser l'avenir des batteries : comment prévenir les risques ?

---

# VALLÉE DE LA BATTERIE EN HAUTE-NORMANDIE FRANCE

Infrastructures : bilan & perspectives pour un raccordement optimal  
Sécuriser l'avenir des batteries : comment prévenir les risques ?

---



# RISQUES TECHNOLOGIQUES

## Nouvelle réglementation 2025 sur le transport des marchandises dangereuses : ce qu'il faut savoir

Les nouvelles réglementations sur le transport des marchandises dangereuses sont entrées en vigueur au 1er janvier 2025, couvrant les transports routier (ADR), ferroviaire (RID), fluvial (ADN), maritime (IMDG, IMSBC) et aérien (OACI, IATA). L'arrêté TMD français a été mis à jour pour s'aligner avec ces modifications. Certaines règles de 2023 restent applicables jusqu'au 30 juin 2025. De nouvelles dispositions encadrent notamment l'usage des véhicules électriques et hydrogène, ainsi que la gestion des déchets dangereux. Ces évolutions s'inscrivent dans un cadre de prévention renforcé après des incidents comme celui du port de Beyrouth.

[Actu-Environnement : Transport de marchandises dangereuses : les réglementations qu'il faut appliquer en 2025 - 06/01/2025](#)

## Urbanisme près des sites Seveso : la participation du public devient obligatoire

Depuis le 1er janvier 2025, les projets d'urbanisme à proximité des établissements Seveso doivent intégrer une phase de participation du public. Cette obligation s'applique aux constructions et aménagements susceptibles d'aggraver les risques industriels. Le maire ou le préfet organise cette consultation, généralement par voie électronique. La réforme découle d'une demande de la Commission européenne datant de 2021 pour compléter la transposition de la directive Seveso 3. La France s'est finalement mise en conformité après trois ans de retard.

[Actu-Environnement : Établissements Seveso : les autorisations d'urbanisme à proximité désormais soumises à participation du public - 03/01/2025](#)

[Consulter le Décret n° 2024-1256 du 30 décembre 2024](#)



## SANTE-ENVIRONNEMENT

## Exportation de produits chimiques : renforcement des contrôles pour 40 substances

À partir du 1er mars 2025, 40 produits chimiques supplémentaires devront être notifiés avant exportation hors de l'UE, portant le total à 321 substances réglementées. Parmi eux, 35 pesticides et 5 produits chimiques industriels nécessitent souvent un consentement explicite des pays importateurs. Cette mise à jour s'inscrit dans le cadre du règlement PIC, modifié le 31 décembre. De plus, les substances liées au PFHxS sont désormais interdites d'exportation en raison de leur classement comme polluants organiques persistants. Ces évolutions visent à renforcer le contrôle des substances dangereuses.

[Actu-Environnement : L'exportation de 40 produits chimiques supplémentaires soumise à notification - 07/01/2025](#)

[Consulter la liste des 40 substances concernées](#)



# TRANSITION ECOLOGIQUE

## Industrie : la France ouvre un appel d'offres de 3 milliards pour accélérer la décarbonation

L'État français a lancé un appel d'offres de 3 milliards d'euros pour soutenir des projets industriels de décarbonation, ouvert jusqu'au 15 mai 2025. Ce dispositif, validé par la Commission européenne, vise à subventionner des initiatives réduisant les émissions de CO<sub>2</sub>, sans recourir aux énergies renouvelables ou au nucléaire. Les entreprises éligibles doivent être soumises au système d'échange de quotas carbone (SEQE). L'appel d'offres complète d'autres programmes comme « Decarb Ind ». L'objectif est de compenser les surcoûts des projets vertueux mais non rentables à court terme.

Ce qu'il faut retenir :

- **Lancement d'un appel d'offres de 3 milliards d'euros**, soutenant des projets industriels de décarbonation de grande envergure jusqu'en mai 2025.
- **Projets ciblés : industries énérgo-intensives** (raffineries, cimenteries, aciéries) éligibles au système de quotas carbone (SEQE).
- **Focus sur la capture et le stockage du carbone (CCS)**, mais sans recours aux énergies renouvelables électriques ou nucléaires.

[Actu-Environnement : Décarbonation de l'industrie : l'État lance un nouvel appel d'offres - 06/01/2025](#)

## Textes Officiels

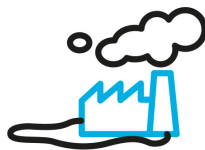
**Décret n° 2024-1256 du 30 décembre 2024** modifiant le code de l'urbanisme concernant les projet à proximité des sites SEVESO

[Legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)

S3PI de l'Artois  
12 Avenue de Paris  
Centre Jean MONNET  
62400 Béthune  
[www.s3pi-artois.fr](http://www.s3pi-artois.fr)



PRÉVENIR  
LES RISQUES  
INDUSTRIELS



PRÉVENIR  
LES POLLUTIONS  
ET LES NUISANCES



ACCOMPAGNER  
LES TERRITOIRES



FAVORISER  
LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur S3PI-Artois.

[Se désinscrire](#)

© 2022 S3PI de l'Artois